

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ - **L'Institut PASTEUR d'ALGER**

Source : http://alger-roi.fr/Alger/institut_pasteur/pages/1_institut_pasteur_1913_echo_francis.htm

Article paru dans l'Echo d'ALGER du 18 mars 1913 - Auteur A. DOLLE -

De nombreux cas de rage ont été constatés depuis quelques temps chez les chiens en Algérie. L'heure nous a donc paru tout indiquée pour nous occuper de l'Institut PASTEUR dont les bienfaits ne se bornent pas seulement à la thérapeutique de la rage, mais qui est cependant surtout connu du gros public comme étant le protecteur essentiel de l'humanité contre cet horrible danger.



L'institut Pasteur d'Alger. (coll. particulière).

L'Institut PASTEUR a été fondé à ALGER le 1er novembre 1894, sur l'initiative de M. le docteur TROLARD qui en fut le directeur jusqu'en 1910.

Rappelons les noms des premiers médecins qui ont consacré leur dévouement à cette institution :

- M. le docteur SOULIE, actuellement professeur de bactériologie à la Faculté d'ALGER ;
- M. le docteur MOREAU, décédé en 1909 ;
- M. le docteur DESHAYES, décédé en 1904 ;
- M. le docteur TRABUT, actuellement professeur de botanique à la Faculté ;
- M. le vétérinaire CLAUDE.

Au début, l'Institut PASTEUR d'ALGER ne possédait que le service antirabique dans un local aujourd'hui affecté aux facultés. Peu à peu, d'importantes modifications se sont produites : c'est d'abord la bactériologie, puis celle d'un centre vaccino-gène où

de création d'un laboratoire de fabrication du vaccin antivaricelleux et où se font les vaccinations ; ensuite, sont fondés le service de pathologie végétale et le service des levures sélectionnées pour la vinification, service qui a pu mettre annuellement à la disposition de nos viticulteurs des quantités de levures pures suffisantes pour 200.000 hectolitres de vendanges.

Jusqu'en 1910, l'Institut PASTEUR d'ALGER dépendait du Gouvernement général. A cette époque, il fut rattaché à l'Institut PASTEUR de PARIS, et le docteur CALMETTE succédait à M. le docteur TROLARD, dans les fonctions directoriales, tandis que le Docteur Edmond SERGENT était nommé directeur adjoint.



Etienne SERGENT (1878 Mila/1948) Edmond SERGENT (1876 Philippeville/1969)

Albert CALMETTE (1863/1933)

Actuellement, notre Institut PASTEUR comprend :

1°/ La direction et les laboratoires de recherches, situés dans d'élégants bâtiments, construits il y a environ un an, en face de l'entrée du Jardin d'Essai, aux Platanes ;



2°/ Le service antirabique et le bureau de la ville, 18 Avenue PASTEUR ; M. le docteur MURAT, est directeur de ce service

3°/ Le service de sérothérapie clavelleuse à KOUBA.

A côté des noms de M. le docteur CALMETTE, directeur et de M. le docteur Edmond SERGENT, directeur adjoint, nous allons citer ceux des distingués praticiens qui assurent le fonctionnement des services de l'Institut PASTEUR à ALGER :

-M. le docteur NEGRE, chef de bactériologie ;

-M. le docteur GILLOT, professeur à la Faculté de Médecine et M. le docteur LEMAIRE, chef du service de salubrité de notre ville, chef de service ;

- M. le docteur RAYNAUD, chef de service à l'hôpital, adjoint au docteur MURAT ;
- M. le docteur Etienne SERGENT, chef du service du paludisme ;
- M. le docteur TRABUT, chef de service au laboratoire de bactériologie et de levures ;
- M. BRUCHON, préparateur du service antirabique.

Au service de sérothérapie clavelleuse sont attachés : MM. les vétérinaires BRIDERE, LHERITIER et BOQUET, chefs de service et M. TSAPOLOS, assistant.

Les services rendus par cette belle institution sont considérables : sans compter les analyses, les préparations de sérums, de vaccins, de levures, les campagnes d'assainissement et de *quinisation*, un millier de malades environ ont été soignés gratuitement chaque année, avec un inlassable dévouement et sans qu'il se soit produit de décès.



Et de nos jours PASTEUR, en Algérie, bien récupéré...

Voir aussi avec ce lien : http://babelouedstory.com/cdhas/15_institut_pasteur/institut_pasteur_15.html

2/ - La France regroupe les sépultures européennes en Algérie

Source : <http://algeriepatriotique.com/fr/article/la-france-regroupe-les-s%C3%A9pultures-europ%C3%A9ennes-en-alg%C3%A9rie>

Les autorités françaises ont décidé d'organiser le regroupement des sépultures européennes en Algérie. Tous les cimetières qui se trouvent dans une dizaine de wilayas sont concernés par cette opération de regroupement. Dans un arrêté ministériel, les autorités françaises donnent aux familles pouvant justifier par tout moyen de la sépulture de parents dans les cimetières européens en Algérie un **délai de six mois pour faire savoir au consul général** territorialement compétent si elles souhaitent effectuer le transfert en France, **à leurs frais**, des restes mortels de leurs défunts.



« Les informations relatives aux modalités de ce transfert font l'objet d'une fiche technique que les familles mentionnées à l'article 2 du présent arrêté peuvent obtenir en se mettant en rapport avec le ministre des Affaires étrangères et du Développement international, direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, la sous-direction de l'administration des Français, les consuls généraux de France en Algérie.

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, l'ambassadeur de France en République algérienne démocratique et populaire, le consul général de France à Alger, le consul général de France à Annaba et le consul général de France à Oran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française», ajoute-t-on.

Ainsi, la France va effectuer un regroupement en tombes collectives ou ossuaires, selon le cas, de sépultures européennes en Algérie. Une liste exhaustive de cimetières concernés a été donnée. A Alger, par exemple, les cimetières chrétiens de Birkhadem et de Bir Mourad Raïs seront regroupés dans celui de KOUBA.

Ceux d'Aïn Defla, Khemis-Meliana et Miliana seront regroupés au chef-lieu de la commune d'AÏN DEFLA.

Ceux de Guelma et d'Oued Zénati seront regroupés dans la commune de GUELMA.

Les cimetières d'Aïn Arbaa et de Tamzoura vont être regroupés au chef-lieu d'AÏN TEMOUCHENT.

L'opération va toucher également ORAN, ANNABA(ex BÔNE), BISKRA, SETIF, Oum El-Bouaghi, TIZI OOUZOU, GHARDAÏA, BOUGIE, DJELFA, BLIDA, M'SILA, BECHAR, TIARET, TLEMCEN, RELIZANE et MASCARA.

Ce regroupement des sépultures dans certains cimetières vise visiblement à réduire le coût de l'entretien des nombreux cimetières chrétiens en Algérie. Il faut souligner que la France est le principal pays qui s'occupe de l'entretien des cimetières chrétiens en Algérie.



Cimetière de SAINT EUGENE d'ALGER, profané en 2015

Et aussi sur le même sujet : <http://jssnews.com/2016/06/22/avec-le-soutien-officiel-de-la-france-lalgerie-deterre-ses-juifs/>

3/ - Réputation des pays : l'Algérie dans le bas du classement

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160625/reputation-pays-lalgerie-bas-classement/>

L'Institut privé américain de recherche « *Reputation Institute* » classe l'Algérie 64^{ème} avec un score de 40.52 points sur un panel de 70 pays en matière de « *réputation* ». Le pays arrive juste derrière l'Angola et avant la Russie.

Située dans le bas de la liste, l'Algérie fait partie des pays dont les « *réputations* » sont faibles à cause d'un « *système politique dictatorial ou un état de forte instabilité* ». L'an passé, le pays trônait à la 49^{ème} place sur 55 États évalués.

Dans la région, c'est le Maroc qui se positionne le mieux. Le royaume chérifien se place 39^{ème} avec un score de 51.99, et prend donc la tête des pays africains figurant dans le panel. Sa réputation enregistre tout de même une baisse de 1.7 points, précise l'Institut. La Tunisie et la Libye ne figurent pas parmi les pays cités. L'Égypte, dont la situation politique est très volatile perd 3.4 points et prend la 55^{ème} place. Le classement se ferme avec plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Asie où les libertés individuelles ne sont pas toujours respectées : l'Arabie saoudite (67^{ème}), le Pakistan (68^{ème}), l'Iran (69^{ème}), et l'Irak (70^{ème}).

L'Institut rappelle que les pays à la meilleure réputation, dont une majorité se situe en Europe, sont des leaders en matière de bonne gestion gouvernementale, possèdent un environnement propice à l'investissement et une économie avancée.

4/ - « Que Dieu les brûle ! »

L'animateur d'une chaîne de télévision algérienne se fait passer pour un fils de harki.

Cliquez SVP sur ce lien : <http://www.bvoltaire.fr/videos/que-dieu-les-brule,264467>

NDLR : Ok c'est de l'humour ; nous en avons aussi ! Mais dans un environnement où tout rappelle l'œuvre française il est inacceptable que notre drapeau soit malmené et piétiné par des personnes en mal d'identité ou éduquées selon un mythe inapproprié et surtout bien orienté. Par contre si nous faisons la même émission, en France avec le drapeau algérien en exergue, nous serions taxés de néo-colonialisme ou bien d'autres mots...



5/ - Algérie. La presse indépendante prise pour cible

Source : <http://www.humanite.fr/algérie-la-presse-indépendante-prise-pour-cible-610591>

Le pouvoir algérien multiplie, ces derniers temps, les atteintes aux libertés, celle de la presse en particulier.



Citizenside

Grandes manœuvres ou signes de fébrilité d'un régime aux prises avec une fin de règne interminable ? Le pouvoir algérien multiplie, ces derniers temps, les atteintes aux libertés, celle de la presse en particulier. Dernier épisode en date, l'encercllement par la police, jeudi, du nouveau siège d'*El Watan*, dans le quartier du Ruisseau, à l'Est d'Alger. Les équipes du quotidien francophone, en cours de déménagement, se sont vu interdire l'accès à ces locaux, pour un obscur motif de

« *certificat d'exploitation* » manquant. Contraints de retourner à l'ancien siège du journal, à la maison de la presse Tahar Djaout, à Belcourt, les journalistes ont dû boucler l'édition du week-end dans des conditions éprouvantes.

Le producteur d'une émission satirique placé en détention préventive

Autre cible de cette politique de harcèlement, la chaîne de télévision privée *KBC*, propriété du groupe de presse *El Khabar*, qui comprend le quotidien arabophone du même nom. Le directeur de la chaîne, Mehdi BENAÏSSA, et le producteur de l'émission satirique *Ness STAH*, Riad HARTOUF, ont été interpellés et placés en détention préventive jeudi. Ils sont accusés de « *fausse déclaration et complicité d'abus de fonction* », le contenu de l'émission étant jugé non conforme à une autorisation de tournage délivrée par le ministère de la Culture. Une « *atteinte au journalisme indépendant* », dénonce *Reporters sans frontières*. L'affaire intervient alors que la justice algérienne, saisie par le gouvernement, a suspendu le 15 juin le rachat pour 40 millions d'euros du groupe de presse *El Khabar* par le milliardaire Issad REBRAB, patron du groupe *Cevital* et déjà propriétaire du quotidien francophone *Liberté*. Le rachat d'*El Khabar* est désormais suspendu à la décision de fond qui doit être rendue d'ici au 15 juillet.

Les juges se montrent en revanche moins empressés s'agissant de scandales de corruption qui éclaboussent le sommet de l'État. L'ancien ministre de l'Énergie, Chakib KHELIL, mis en cause par la justice italienne dans une tentaculaire affaire de pots-de-vin impliquant la compagnie pétrolière nationale *Sonatrach* et le groupe italien *Ente Nazionale Idrocarburi* (ENI), est rentré de son exil sans avoir aucun compte à rendre. Le scandale, pourtant, est loin d'être enterré. La *Repubblica* rapporte, dans son édition du 20 juin, que les magistrats milanais se penchent toujours sur le rachat par ENI de la société canadienne *First Calgary Petroleum* (FCP), engagée en joint-venture avec la *Sonatrach* dans le projet de développement du gisement gazier de Menzel Ledjmet Est. Au passage, Chakib KHELIL et son homme de main, Farid BEDJAOUÏ, auraient empoché 41 millions d'euros de pots-de-vin. Deux poids, deux mesures...

6/ - Les Algériens parmi les étrangers les plus expulsés de France

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160628/algeriens-parmi-etrangers-plus-expulses-de-france/>

Les Algériens figurent parmi les nationalités les plus expulsées de France en 2015, rapportent ce mardi 28 juin les médias français. Selon *Le Parisien*, les Algériens arrivent en troisième position, après la Roumanie et l'Albanie.

Au total, 831 sans-papiers algériens ont été expulsés l'année dernière sur l'ensemble des 10 471 ressortissants étrangers obligés de quitter la France faute de papiers. Ils devancent les Tunisiens (772 cas) et les Marocains (731 expulsions), selon la même source.

En matière d'immigration, l'Algérie et la France restent liées par les accords de 1968. Ces derniers accordent plusieurs avantages aux ressortissants algériens vivant en France. Mais depuis quelques années, la France tente de renégocier ces accords pour aligner les Algériens sur le régime des autres étrangers non issus de la communauté européenne. Ce que l'Algérie continue de refuser.

7/ - La nationalité française aux Algériens nés avant le 1er janvier 1963

Source : <http://france-algerie.com/la-nationalite-francaise-aux-algeriens-nes-avant-le-1er-janvier-1963/>

L'Assemblée nationale française va introduire un amendement supplémentaire dans le projet de loi « *Egalité et Citoyenneté* » présenté en Conseil des ministres en avril dernier.



En effet, dernier grand projet législatif du quinquennat de Hollande, le projet de loi « *Egalité et Citoyenneté* » est actuellement en séance publique à l'Assemblée nationale jusqu'au 1^{er} juillet prochain. Ce projet de loi est porté Patrick KANNER, ministre de la Ville, en collaboration Emmanuelle COSSE, ministre du Logement, et la secrétaire d'État à l'Égalité réelle Ericka BAREIGTS et se veut une réponse législative à « *l'apartheid territorial, social et ethnique* » déploré par le Premier ministre, Manuel VALLS.

Cet amendement, porté par 95 députés, prévoit d'accorder la citoyenneté française, sur simple demande de l'intéressé exprimant ce vœu, aux Algériens nés en France ou en Algérie avant le 1^{er} janvier 1963, de père ou de mère algériens après en

avoir été déchu par la loi n° 66-945 du 20 décembre 1966 modifiant l'ordonnance n° 62-825 du 21 juillet 1962, relative à certaines dispositions concernant la nationalité française.

NDLR : Avec un article de loi contournant les dispositions des « *Accords d'Évian* », qui stipulaient un délai de trois ans (jusqu'en 1965 inclus) pour choisir sa nation d'appartenance, il suffirait maintenant d'accorder la nationalité française pour éradiquer « *l'apartheid territorial, social et ethnique* » ! Cette nationalité de papier, et non de cœur, est surprenante si l'on songe aux combattants de l'indépendance qui nous reprochent, encore de nos jours, tous les maux liés à un colonialisme, parait-il, éhonté et cruel ; tout en oubliant leurs crimes. C'est aussi le retour du principe de l'indépendance dans l'interdépendance que narrait en son temps le Président Edgar FAURE. L'attitude de la majorité politique actuelle est peut-être liée à l'approche d'échéances électorales qu'ils redoutent. Par contre on demande toujours, à nous pieds-noirs, un certificat de nationalité française pour obtenir nos droits à pension. Comprenez qui pourra et il serait temps de dire, nous aussi tout comme eux : « *Barakat* » (*Ca suffit*).

8/ - France : hommage officiel aux harkis la veille du 5 juillet

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160630/france-hommage-officiel-aux-harkis-veille-5-juillet/>

Le ministère de la Défense français a annoncé, ce jeudi, l'agenda de la semaine prochaine du Secrétaire d'État français chargé des anciens combattants et de la mémoire, Jean Marc TODESCHINI.

Dans son agenda figure notamment un « *Hommage aux harkis* » prévu pour le 4 juillet au Camp de Saint-Maurice-l'Ardoise à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard, Sud du pays). Ce lieu a servi de 1962 à 1976 de camp de transit et de reclassement pour les harkis, avant d'être rasé. La date choisie par les autorités françaises pour rendre hommage aux harkis intrigue, compte tenu du fait que cela coïncide avec la veille du 5 juillet, jour de l'indépendance de l'Algérie. L'hommage surprend d'autant plus qu'il existe une journée nationale d'hommage aux harkis, chaque année le 25 septembre. **Simple bourde ou nouvelle provocation ?**

Le 24 mai dernier, le président français François Hollande avait évoqué publiquement les massacres dont les « *pieds noirs ou les harkis ont été victimes* » au lendemain de la signature des accords d'Évian le 19 mars 1962. Des propos qui avaient été considérés par les médias français comme « *un geste envers les pieds noirs et les harkis* » ainsi qu'une « *ébauche de mea culpa* »

NDLR : Le mois de juillet de notre calendrier semble maintenant appartenir aux seuls Algériens... Cette ingérence mémorielle est surprenante car il apparaît que nous devons leur rendre des comptes ! Non, et notre politique, bonne ou mauvaise, nous appartient comme cette date ou nous avons le droit et surtout le devoir d'honorer ceux des nôtres qui ont péri sur cette terre tant aimée.

Il est vrai qu'ils ont tendance à s'approprier l'histoire persuadés d'en être les victimes exclusives, oubliant bien entendu leurs nombreux méfaits abominables ; comme cet article de presse, récemment diffusé, tente de le laisser croire :

http://www.huffpostmaghreb.com/2016/06/28/accord-historiens_n_10718070.html?utm_hp_ref=algeria

9/ Augustin FERRANDO

Augustin Jean FERRANDO (1880 MILIANA/ 1957 ORAN) est un peintre orientaliste français de l'école moderne, dite aussi école d'Alger.



MILIANA

Il passera toute son enfance dans cette petite sous-préfecture, à 100 Km à l'ouest d'Alger. Son instituteur décèle chez lui des dons artistiques et convainc ses parents de le laisser partir pour Alger...

TLEMCEN lui doit la superbe mosaïque du tribunal et ORAN, son Ecole des beaux-arts. En effet, en 1919, le sénateur Marie Jean GASSER le propose pour diriger cette école. Ce sénateur, père d'un de ses plus proches amis, avait remarqué son talent. A cette époque, ce qui deviendra une véritable école se limitait à deux minables pièces dans un établissement scolaire.



Fresque du Tribunal de TLEMCEN

FERRANDO mettra pratiquement dix ans pour hisser ce qu'on lui a confié en véritable école. Déjà en 1925, il saisit l'architecte Ernest BRUNIER pour le recruter avec l'intention d'ouvrir une nouvelle spécialité dans sa jeune école. « *Nous arrivons à créer un foyer artistique digne d'une grande ville. J'enverrai une note aux journalistes pour annoncer de nouveaux cours* ». Sa fille, qui lui a consacré un livre, dira de son père « *mon père était très actif, toujours plein de projets* ». Ceux qui l'ont connu lui reconnaissent une autre qualité. Il laissait épanouir la personnalité artistique de ses élèves en s'abstenant d'imposer ses visions esthétiques. D'ailleurs, en 1928, il permettra à certains d'entre eux d'exposer dans sa galerie qu'il ouvrira à l'ex-rue Lyon une année auparavant...

Voir la suite avec ce lien : <http://algerazur.canalblog.com/archives/2011/01/24/20206046.html>

Élève de l'école des beaux-arts d'Alger en 1898, puis de l'Académie DRUET et de ROCHEGROSSE, ancien de l'école des beaux-arts de Paris, chez Fernand CORMON (1845-1924), il rencontre à Paris DERRAIN, MATISSE, LEGER, UTRILLO. Considéré comme le seul peintre fauve d'Algérie, FERRANDO obtient plusieurs médailles de vermeille (aux expositions de la société des artistes orientalistes). Il est mobilisé en 1914 aux Zouaves d'Alger jusqu'en 1918.

L'Echo d'Alger du 26 novembre 1913 précise aussi que son indépendance de caractère ressemble à sa peinture : il dit ce qu'il pense et il peint de même - l'un est intimement lié à l'autre, c'est d'ailleurs ce qui fait l'attrait de sa peinture vibrante, puissante et large. C'est un nerveux, un impulsif, un penseur...



Santa-Cruz et le Murdjado



Vue de la baie d'Oran

D'autres œuvres peuvent-être visualisées sur ce site :

<http://forgalus.free.fr/LE%20COIN%20DE%20PIERRE%20LAUZE/PEINTURES%20DE%20AUGUSTIN%20FERRANDO%201880%201957/index.html>

Nommé directeur de l'école des beaux-arts d'Oran, fondateur de l'association amicale des Artistes africains, il deviendra conservateur du musée DEMAEGHT en 1935. Il travaille notamment à Oued TARIA d'où sa seconde épouse est originaire. Nombreuses expositions à Alger (Galerie CHARLET), Oran (Galleries POZZALO et PASTEUR), Paris (Palais de New York), Biennale de Menton. Diverses rétrospectives dont Alger en 1959,

Autre source : <http://www.cerclealgerianiste.fr/index.php/archives/encyclopedie-algerianiste/culture/arts/peinture/575-augustin-ferrando-1880-1957>

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO